

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le, **PREMIER JUILLET** DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF à 20H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LECERF, N'DIAYE, LEGO, GHOUL, BOURBAULT, COPLO, BALUT, OUHLISSE.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, NIAUX, LOUBASSOU, DELIENCOURT, ARRIEULA, REBOURS, SCHREIBER, DUMONTIER, POUHE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : Mme COMBES, et MM CHARLES, BARBOSA, FLIOU, HURÉ AIT- BABA, ROUSSEAU.

Absents : Mmes DJEMEL, FORILLIERE, CANU et M. MOURINET.

Avaient donné pouvoir : Mme COMBES à M BOURBAULT, M. CHARLES à M. JAMET, M. BARBOSA à Mme DUVALLET, M. FLIOU à Mme POUHÉ, M. HURÉ à Mme LOUBASSOU.

Mme Jeanne POUHE

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, AURIERES, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, DUMARCHÉ et Mmes RAVAU, JEGU, OUARET, MONTMAYEUR.

DATE DE SEANCE
1^{er} juillet 2019

DATE DE CONVOCATION
24 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE
8 juillet 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 5

VOTANTS 27

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

le : 12 juin 2019

Certifiée conforme et exécutoire.

Notifiée aux intéressés.

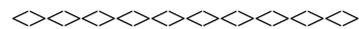
Le Maire

ORDRE DU JOUR

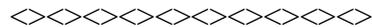
Page

	Désignation d'un secrétaire de séance	2
	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019	2
	Informations générales	3
	Présentation : programme estival de la Ville	3
	Compte rendu de délégations de M. le Maire	
	PROJETS DE DELIBERATION	
1	Urbanisme	
	Concession d'aménagement La Chenaie 3 - Prolongation	8
2	Intercommunalité	
	Désignation des représentants de la Ville au Conseil Communautaire	9
3	Finances – Budget	

	Remise gracieuse sur débet juridictionnel	12
4	Finances - Subventions	
	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de jumelage Val-de-Reuil / Ritterhude	13
	Attribution de subventions aux associations Val-de-Reuil Natation, Gymnix, Pagaie passion, Val Mix'Cit� et association de parents d'�l�ves de l'�cole Coluche	15
5	Urbanisme / Logement	
	SILOGE - Octroi d'une garantie d'emprunt	17
	Foncier – Construction de 6 maisons– Vente d'un terrain � Projimmo	18
	Foncier – CDC Habitat – Echange de terrains	19
6	Affaires Juridiques et Commande Publique	
	Mutualisation des ressources Ville / Conservatoire de musique	20
	Questions diverses	

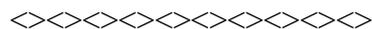


M. le Maire proc de   l'appel nominal.



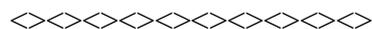
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose la d signation de Mme Jeanne Pouh .
Cette proposition est adopt e   l'unanimit .



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le proc s-verbal de la s ance du 27 mai 2019 est adopt e   l'unanimit .



Avant de passer   l'ordre du jour, M. le Maire fait part de quelques informations :

« Attaque » du commissariat de police

Dans la nuit du 27 juin, le commissariat de Police de Val-de-Reuil a  t  pris pour cible par quelques jeunes connus des forces de Police et des services de la Ville. Ces derniers ont jet  des pierres, des p tards et des mortiers d'artifice sur le b timent. Le commissaire Daubigny en a inform  M. le Maire durant la nuit et ce dernier s'est rendu sur place d s le lendemain matin, accompagn  de Mme la Sous-pr f te.

Les cam ras de surveillance de la Ville montrent que 7, puis 15 jeunes sont mis en cause et que les faits n'ont dur  que quelques minutes.

Cependant, la presse normande, puis nationale, s'est emparée de l'affaire et a déformé les faits, puis les revendications syndicales du commissariat. Le vrai problème se situe au niveau des effectifs du commissariat, loin d'être adapté à ses missions.

M. le Maire va donc recevoir le syndicat FGP-FO ainsi que tous les syndicats qui le souhaitent et demander, avec l'appui de M. le Préfet, des effectifs supplémentaires.

Présentation du programme de l'été par Mme Ravaux :

- Val-de-Reuil côté plage du 2 au 10 juillet ;
- Inauguration du jardin sportif et feu d'artifice le 13 juillet ;
- Cérémonie patriotique et déjeuner sur l'herbe le 14 juillet ;
- Fête de la Grosse Borne le 14 août ;
- Rétrospective des activités d'été le 29 août ;
- Et bien entendu ouverture de toutes les structures municipales durant tout l'été (piscine, médiathèque, cyberbase, ...)
- Fête de la Ville le 14 septembre.

1. PROJETS ET DEVELOPPEMENT URBAIN

• PROJETS :

• Activités

- **Le permis de construire de la maison du bien-être** a été déposé (gare).
Ouverture du chantier dès la fin de l'été.
- **Le permis de construire pour l'agence MIDAS** a été accordé début mai. Les travaux ont été lancés la semaine dernière.

• Logement

- **M. BECIANI (Mon Véto)** va déposer le permis pour la construction de **26 logements** à **l'angle avenue des Falaises/Chaussée de la Voie Blanche**. Le projet comportera également :
 - une agence vétérinaire ;
 - une agence bancaire ;
 - un autre local commercial.Il vient également de déposer un permis pour la construction d'un **petit immeuble de 8 logements** (type grands T2) **rue de la Châtellenie**, là où des logements Eure Habitat avaient tragiquement brûlés en 2009.
- **Un investisseur a présenté un projet de construction de 54 logements** sur l'emprise de Natura. Un permis de construire doit être déposé courant juin.

• CHANTIERS

• Activités

- **Burger King** a débuté ses travaux par la démolition de l'ancien restaurant à enseigne « La Pataterie ». Ouverture prévue en fin d'année

- **Aménagements**

- **Les travaux du parvis de l'église** ont débuté il y a une dizaine de jours pour une livraison fin du mois. La végétalisation aura lieu début octobre.
- **Voie de l'Épargne** : Le mobilier urbain sera posé dans les tous prochains jours. L'ensemble des aménagements sera donc réalisé pour début septembre.
- **Voie de l'Orée** : la prolongation de la voie a été inaugurée le 22 juin dernier. Au-delà d'une route, c'est un véritable parc écologique qui a été réalisé sur demande de la Ville. La circulation est autorisée depuis lundi dernier.
L'aménagement du carrefour reliant la voie de l'Orée à la chaussée du Vexin nord a débuté.

2. **TRAVAUX**

- **PROJETS**

- **Écoles**

840 000 € de travaux vont être engagés cet été

Préparation travaux de dédoublements de classes sur 6 groupes scolaires

- Coût : 400.000 € HT y compris mobilier et informatique ;
- Planning : Réalisation travaux juillet/août 2019.

Réfection de la couverture en zinc de l'école Léon Blum – Maternelle

- Coût : 21.000 € HT ;
- Planning : Réalisation travaux juillet/août 2019

Construction du parvis de la crèche du Pivolle

- Coût : 215.000 € HT ;
- Planning : Réalisation travaux août/septembre 2019

Rénovation étanchéité toiture terrasse crèche Pivolle

- Coût : 28.000 € HT ;
- Planning : Réalisation travaux Août 2019

- Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse des 2 logements de fonction de l'école Dominos
- Coût : 25.000 € HT ;
- Planning : Réalisation travaux rentrée 2019
- Préparation travaux de d'aménagement d'une ludothèque dans les anciens locaux du PIMM's
- Coût : € 30.000 HT ;
- Planning : Réalisation travaux courant 2019.
- Réaménagement et réfection des nouveaux locaux de l'IEN
- Coût : 8.000 € HT ;
- Planning : Réalisation travaux Juillet 2019.

- **Équipements communaux**

- Rénovation Salle du conseil municipal / des mariages

- Réfection sols, peintures, pose d'un vidéoprojecteur
 - Coût : 35 000 € HT
 - Planning : Réalisation été 2019

- Aménagement du jardin sportif et du Square François Mitterrand

- L'aire de Fitness a été posée 1^{ère} quinzaine de mai ;
 - Les nouvelles aires de jeux sont ouvertes depuis jeudi dernier ;
 - Pose de clôtures en cours et des fontaines ;
 - Coût total de l'opération : 300 000 € HT
 - **Inauguration prévue le 13 juillet**

- **CHANTIERS REGIE**

- **Bâtiments**

- Remise en état de 3 logements à la Garanière en cours d'achèvement pour accueillir des résidences d'artistes en lien avec le Théâtre de l'Arsenal.

3. ENFANCE JEUNESSE EDUCATION

PETITE ENFANCE

- **Fêtes de fin d'année**

- Multi accueil Les Noés le mardi 2 juillet
- Crèche Le Pivollet le jeudi 4 juillet
- **Inscriptions/admissions** pour la rentrée de septembre 2019 : structures complètes

SCOLAIRE

- **Classes de découvertes**

- Séjour à St Martin de Bréhal du 3 au 7 juin avec la classe CE2 de Mme Piquot de l'école Jean Moulin (thématique : la préhistoire et l'équitation)
- Séjour à l'Espin du 3 au 7 juin avec les classes de CM1/CM2 de Mmes Micaux et Hantzberg (thématique la 2de Guerre Mondiale)

- **Préparation de la rentrée de septembre 2019**

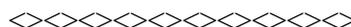
- **Du 8 juillet au 20 août : travaux dans les groupes scolaires et périscolaires** notamment pour l'aménagement des nouvelles classes (**dédouplements GS-CP-CE1 et ouvertures**) - Il est prévu pour la rentrée de septembre 2019 à Val-de-Reuil les créations des classes suivantes :
 - 1 CP et 1 CE1 à l'école du Pivollet
 - 1 CE1 à l'école des Dominos
 - 1 GS et 1 CE1 à l'école Jean Moulin
 - 1 CP et 2 CE1 à l'école Louise Michel
 - 1 GS à l'école Coluche
- Des ouvertures de classes entières sont également prévues suite à une augmentation des effectifs :
 - 1 CE2 à l'école Coluche
 - 1 classe maternelle à l'école Leon Blum
 - 1 PS en lien avec le dédoublement de GS à l'école des Cerfs-Volants
- La Ville continue d'accompagner le dispositif gouvernemental de dédoublement des classes dans les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) par la mise à disposition de nouvelles salles

et de matériel (numérique, mobilier...) adapté visant à répondre au mieux aux besoins en matière d'offre pédagogique.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL

• PRISE DE POSTE

⊖ Maria GUIBERT, directrice des finances, depuis le 27 juin 2019



COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération du 30 mars 2014, modifiée par délibérations des 24 avril 2014 et 30 mars 2017, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

TARIFS (délibération 14/03/02 – 2°)

Fixation du tarif de la redevance due pour occupation du domaine public par les commerçants ambulants alimentaires :

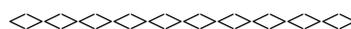
	Unité	Tarif
Commerce ambulant alimentaire dont les dimensions n'excèdent pas 2 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur	/ Jour	1.52 €
	/ Mois	30.40 €
Par mètre linéaire (largeur du véhicule) supplémentaire	/ Jour	0.76 €
	/ Mois	15.20 €

MARCHES PUBLICS (délibération 14/03/02 – 4°)

Attributions

<u>Marché</u>	<u>Objet</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Montant HT</u>
M2019/02	Nettoyage et Curage des canalisations et bacs à graisse	MAILLOT SAS	Accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec un maximum de 90 000 € HT sur la durée du marché (4 ans)

M2019/04	Réfection de la couverture zinc de l'école maternelle Léon BLUM	Société RENARD	20 892.06 € HT
M2019/05	Maintenance des appareils de levage	OTIS	Accord-cadre à bons de commande, avec un minimum de 50 000 € et avec un maximum de 200 000 € HT sur la durée du marché (4 ans)
M2019/07	Sécurisation d'équipements communaux – Route de Louviers	Compagnie Normande des Clôtures (CNC)	92 500.00 € HT
M2019/11	Réalisation et Installation d'une sculpture typographique	M. Brice GOILLOT – JUICY CREATIONS	32 350.00 € HT



Délibération N°01

URBANISME – CONCESSION D'AMENAGEMENT LA CHENAIE 3 – PROLONGATION.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Le 23 mai 2014, le Conseil Municipal a confié à Eure aménagement développement (EAD), la réalisation de l'opération « La Chênaie 3 » afin de construire une trentaine de maisons sur pilotis.

Compte-tenu des coûts de viabilisation, freinant la commercialisation des terrains, la Ville a fait évoluer le projet en se rapprochant du promoteur Nexity qui a déposé et obtenu un permis pour la construction d'un immeuble de 57 logements.

Le bâtiment, dessiné par Manuelle GAUTRAND, Présidente de l'académie d'architecture, sera exemplaire en matière de gestion des crues de l'Eure. A titre d'exemple, le parking situé en rez-de-chaussée sera séparé des stationnements extérieurs par une résille qui pourra laisser l'eau s'écouler librement en cas de crue, garantissant ainsi une sécurité optimale des futurs habitants qui pourront accéder à l'immeuble via une passerelle.

Cet ambitieux projet donnera un signal fort depuis l'entrée de Ville nord et la gare et constituera une vitrine pour le quartier des Noës dont la

renommée ne cesse de croître depuis que l'écovillage a obtenu l'équerre d'argent pour l'exemplarité de son aménagement.

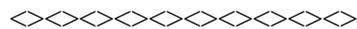
Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de prolonger pour 2 ans la convention de concession d'aménagement dont le terme était prévu au 23 juillet 2019.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité

-APPROUVE la prolongation pour 2 ans de la convention d'aménagement du lotissement la chênaie 3

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention de concession consentie à EAD.



Délibération N°02

INTERCOMMUNALITÉ – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE EURE ISSUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE EURE (CASE) ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE (CEMS)

Intervention :

M. le Maire rappelle que l'une des conséquences de l'augmentation de la taille de l'Agglomération Seine Eure est la réduction de chacune des représentations des Communes. Ainsi Val-de-Reuil perd 2 sièges. Cependant, l'opposition n'ayant pas présenté de liste, la majorité ne perd pas de poste et propose les 10 mêmes noms que précédemment. Mais en 2020, après les élections municipales, la liste majoritaire risque de voir son nombre de délégués communautaires réduit.

La politique de M. Leroy pour les mois à venir (avant les prochaines élections) est la suivante :

- *Il demande au Président délégué, M. Madroux, de démissionner pour laisser sa place à Mme Meulien, Présidente de l'ancienne Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CEMS) ;*
- *Chaque Vice-Président actuel conserve son poste, mais un Président de Commission issue de l'ancienne CCEM lui sera attribué, lesquels bénéficieront d'indemnités de vice-Présidents.*

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Le 16 janvier 2019, Monsieur le préfet de l'Eure a pris un arrêté portant projet de périmètre de la nouvelle Communauté d'Agglomération Seine-Eure issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure

(CASE) et de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS).

Monsieur le préfet a invité l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres à donner un accord sur la création de la nouvelle communauté d'agglomération Seine-Eure issue de la fusion de la CADE et de la CCEMS, ainsi qu'à valider le projet de périmètre, la catégorie juridique et les statuts du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Par délibération N°19/02/15 du 27 février 2019, le Conseil municipal a approuvé l'ensemble de ces points.

Le 14 juin 2019, Monsieur le préfet de l'Eure a pris deux arrêtés :

- L'un portant création de la nouvelle communauté d'agglomération Seine-Eure issue de la fusion entre la CASE et la CCEMS,
- L'autre portant composition de l'assemblée délibérante de la nouvelle communauté d'agglomération Seine-Eure

En l'absence d'accord local possible, c'est la répartition du nombre de sièges en droit commun qui s'applique. Dans le cadre de cette répartition de droit commun, Val-de-Reuil voit son nombre de sièges au sein du nouveau conseil communautaire passer de 12 à 10 délégués.

Dans notre cas, étant une Commune de plus de 1.000 habitants, conformément à l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : *« Si le nombre de sièges attribués à la Commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal **parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.** »*

Lors des élections municipales et communautaires de 2014 le résultat avait été le suivant :

- Liste « La vie ensemble, une ville d'avance. Pour Val-de-Reuil, en 2014, avançons ensemble » conduite par M. Marc-Antoine Jamet : 28 élus, dont 10 délégués communautaires ;
- Liste « Générations Val-de-Reuil » conduite par M. Mickaël Amsalem : 4 élus, dont 2 délégués communautaires ;
- Liste « Union Républicaine pour une Démocratie Locale » conduite par M. Pascal Gébert : 1 élu, et aucun délégué communautaire.

Sont actuellement délégués communautaires :

- Liste « La vie ensemble, une ville d'avance. Pour Val-de-Reuil, en 2014, avançons ensemble » conduite par M. Marc Antoine Jamet

1. M. Marc-Antoine JAMET
2. Mme Catherine DUVALLET
3. M. Jean-Jacques COQUELET
4. Mme Fadilla BENAMARA
5. M. Jacques LECERF
6. Mme Fatia DJEMEL
7. Mme Rachida DORDAIN
8. M. Ousmane NDIAYE
9. Mme Maryline NIAUX
10. M. Nabil GHOUL

- Liste « Générations Val-de-Reuil » conduite par M. Mickaël Amsalem

- 1 - Mme Mary FORILLIERE
- 2 - M. Pascal MOURINET

- Liste « Union Républicaine pour une Démocratie Locale » conduite par M. Pascal Gébert

0 - Aucun élu communautaire.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au conseil municipal,

- **D'ÉLIRE** ses 10 représentants parmi les conseillers communautaires sortants, siégeant au titre de la Commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Rapporteur et délibéré

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la partie 5 relative à la coopération intercommunale ;

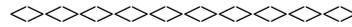
VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2002, modifié, portant création de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2012 portant création de la nouvelle communauté d'agglomération Seine-Eure issue de la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de communes Seine-Bord ;

ELIT, au scrutin secret, les Conseillers Communautaires suivants :

1. M. Marc-Antoine JAMET
2. Mme Catherine DUVALLET
3. M. Jean-Jacques COQUELET
4. Mme Fadilla BENAMARA
5. M. Jacques LECERF
6. Mme Fatia DJEMEL

7. Mme Rachida DORDAIN
8. M. Ousmane NDIAYE
9. Mme Maryline NIAUX
10. M. Nabil GHOUL



Délibération N°03

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE M. PASCAL LECAPITAINE – ANCIEN TRESORIER

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

L'ensemble des agents de la collectivité perçoit annuellement, en complément de leur traitement, une prime appelée « Prime de Service Public » (PSP) modulée en fonction de l'absentéisme. Cette prime a été instituée en 1983, quelques mois avant l'adoption de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale.

Une note de service de 1990 est venue modifier les conditions de revalorisation de cette prime. À compter de cette date, la PSP a été indexée sur l'évolution du point d'indice. Toutefois, s'agissant d'une prime créée avant la loi de 1984, aucune modification de son montant ne pouvait réglementairement intervenir.

La Chambre Régionale des Comptes de Normandie, lors de son contrôle de la gestion des comptes de la Ville de Val-de-Reuil sur la période 2012 à 2017, a relevé le manque de base légale de l'évolution de la PSP enregistrée.

Par deux décisions du début de l'année, la Chambre a conclu à la responsabilité personnelle et pécuniaire de Monsieur Pascal LECAPITAINE, ancien Trésorier Public chargé des comptes de la Commune, pour avoir, au cours de l'exercice 2015, payé sur le budget de la Commune une prime de service public à des agents communaux, pour un montant total de 7.755 € sans pièces justificatives prévues par la réglementation. Cette somme correspond au delta entre le montant de la PSP tel que prévu en 1984 et celui versé en 2015 qui intégrait l'évolution du point d'indice.

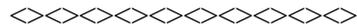
Bien qu'ignorant cette absence de base légale, la municipalité a toujours considéré comme positive, car permettant le maintien du pouvoir d'achat des agents, l'indexation de la PSP. D'ailleurs, depuis cette année, la part de la PSP qui ne pouvait plus être réglée a été intégrée dans le régime indemnitaire de chaque agent pour maintenir cet acquis social.

Dès lors, il ne peut être considéré que le versement par M. LECAPITAINE de l'intégralité du montant de la PSP a porté préjudice à la Ville. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse introduite par Monsieur Pascal LECAPITAINE le 21 mai 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à la demande de remise gracieuse du débet de Monsieur Pascal LECAPITAINE



Délibération N°04

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DE JUMELAGE VAL-DE-REUIL / RITTERHUDE

Mme Anne-Marie ARRIEULA expose au Conseil municipal :

Nous fêtons cette année le trentième anniversaire de la signature d'une convention de jumelage avec la Commune allemande de Ritterhude en février 1989.

Au cours des 3 dernières décennies, l'association de jumelage a toujours œuvré pour encourager des actions en faveur de la fraternité, de la rencontre, de l'échange et de l'amitié entre nos deux Communes, entre le peuple Français et le peuple Allemand.

- **Échanges scolaires**

Du 9 au 13 avril 2018, l'école Louise Michel a accueilli les élèves de l'école élémentaire de Ritterhude (Ganztagsschule) puis leur ont rendu visite à leur tour du 19 au 23 mai.

Cette année encore, une nouvelle classe de cette école s'est rendue à Ritterhude en avril. Nous avons eu le plaisir de les recevoir du 3 au 8 juin 2019. Ils ont ainsi pu participer au grand concert exceptionnel de l'Opéra de Rouen-Normandie.

Grâce au soutien de l'association et après validation du conseil d'administration du lycée, un échange se concrétisera à l'automne entre lycéens, afin d'accueillir leurs élèves allemands du 23 septembre au 2 octobre. Les élèves du lycée Marc Bloch partiront à leur tour du 2 au 11 décembre 2019.

- **Accueil de l'ensemble des délégations des Communes jumelées aux festivités patriotiques à Val-de-Reuil**

Une délégation allemande emmenée par Mme Susanne Geils, Maire de Ritterhude, a participé aux festivités patriotiques des 13 et

14 juillet, puis aux cérémonies officielles du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

L'association a également participé à la fête organisée par la Ville pour célébrer les 20 ans de sa coopération avec le village de Danthiady au Sénégal.

- **Accueil de sportifs lors du Marathon Seine-Eure**

Du 12 au 15 octobre 2018, dix athlètes allemands, quatorze athlètes polonais et leurs accompagnateurs, ont couru aux côtés des sportifs rolivalois. Mme Karin Sparr est montée sur le podium.

L'hébergement est organisé au CFAIE de Val-de-Reuil pour les sportifs et en famille pour les accompagnateurs qui ont noués de solides amitiés aux travers de la longévité de ces échanges. L'association participe également à l'accueil des sportifs des autres villes jumelées (Sztum en Pologne et Workington en Angleterre). Les contacts sont d'ores et déjà pris pour l'édition prochaine.

Cette venue a également été l'occasion d'organiser un repas-partage avec l'ensemble des rolivalois intéressés par les échanges européens. La soirée fut un succès et a réuni à la Maison des Jeunes et des Associations environ quatre-vingt personnes, dont une trentaine de nouvelles recrues rolivaloises. L'association projette de renouveler cette action en 2019.

Un voyage rassemblant habitants, associations, enseignants, agents et élus est programmé pour participer à la grande fête de Ritterhude, la « Hammerfest », du 6 au 9 septembre prochain. Ce voyage officiel et convivial permettra de célébrer par la même occasion le vingtième anniversaire de la signature de la convention entre notre Commune et la Ville de Sztum en Pologne, Ville avec laquelle Ritterhude est également jumelée.

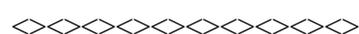
Afin d'assurer le financement de ces nombreuses actions tout au long de l'année, ainsi que le voyage exceptionnel prévu en septembre, la participation annuelle municipale à la vie du comité de jumelage doit être abondée.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité

- **APPROUVE** l'octroi, au titre de l'année 2019, d'une subvention exceptionnelle de 7.500 € à l'association de jumelage Val-de-Reuil / Ritterhude,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations diverses.



Délibération N°05

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS VAL-DE-REUIL NATATION, GYMNIX, PAGAIE PASSION, VALMIXCITÉ ET ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE COLUCHE

Mme Rachida DORDAIN expose au Conseil municipal :

La Ville apporte une attention particulière aux associations porteuses de projets développant le vivre ensemble, mais également les actions visant l'excellence.

Association Val-de-Reuil Natation

L'association Val-de-Reuil Natation (VRN) regroupe 170 licenciés sur des activités aquatiques très variées. Que ce soit les bébés accueillis avec leurs parents sur de l'éveil aquatique, les enfants en apprentissage, les compétiteurs ou les pratiquants en loisir, les plaisirs de l'eau sont à la portée de tous.

VRN est habituée des podiums départementaux et régionaux, avec deux records de l'Eure qui ont été successivement battus sur 100m nage libre par Ryan et Fares Houti.

Le club mène sa politique sportive sur tous les fronts et notamment sur celui de la formation : en partenariat avec la Croix Blanche, 4 nageurs ont pu obtenir leur diplôme de surveillant de baignade.

Association dynamique, volontaire, présente sur les manifestations de la Ville et force de propositions sur les évènements de la piscine comme les soirées nordique, estivale.

Association Gymnix

L'association de gymnastique sportive Gymnix, fondée en 1991, participe à l'éducation de nos jeunes sportifs, par une discipline exigeante prônant les valeurs de persévérance, de soutien, de maîtrise de soi.

C'est à partir de 3 ans que les jeunes gymnastes peuvent se retrouver sur le praticable et sur les agrès, encadrés par 2 entraîneurs diplômés d'État et 4 jeunes services civiques en formation.

Les saisons sportives se succèdent et avec elles les podiums (5 titres de champion de l'Eure, 1 titre de champion interdépartemental, ainsi que de nombreuses places d'honneur).

L'association, forte de ses bons résultats mais consciente de la nécessité d'évolution de son projet, a mis en place un projet sportif innovant tant sur l'accueil des plus jeunes, le perfectionnement des plus aguerris, que le développement vers le tout public, adultes, ou sport santé.

Ce développement des activités du club passe également par une adaptation des matériels spécifiques, la mise aux normes des agrès, mais également un soutien pour les actions supplémentaires du club.

Pour poursuivre son développement, Gymnix sollicite de la Ville l'octroi d'une subvention complémentaire de 5 000 €.

Association Pagaie Passion

L'association PAGAIE PASSION, qui concourt tout au long de l'année à la découverte du milieu aquatique par la pratique du kayak, mais également par la sensibilisation à la protection de la nature et notamment celui de l'écosystème des rives de l'Eure, développe tous les champs de la pratique sportive : initiation, sport adapté, sport santé, mais également sport de haut niveau.

Damien Souaille, canoéiste, spécialiste de la descente en sprint, a participé sur le stade nautique de Barcelone aux tests de sélection pour intégrer l'équipe de France. Il est également un bénévole actif du club par l'encadrement des jeunes à l'entraînement et en compétition.

L'association Pagaie Passion sollicite une subvention exceptionnelle de 300 € pour couvrir les frais de déplacement de Damien Souaille à cette occasion.

Association Val Mix Cité

L'association Val Mix Cité, dont l'objet est le développement de la parentalité et le bien être des familles, a organisé une « fête des familles » qui s'est déroulée le 4 mai dernier sur la Plaine des Jeux.

À travers la mise à l'honneur des familles, cette manifestation a eu pour ambition de véhiculer un message de solidarité, de partage et d'union.

Les nombreuses activités ont permis aux nombreux parents et enfants de pratiquer ensemble dans une ambiance festive.

L'association Val Mix Cité sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin de couvrir les frais d'organisation de cette manifestation.

Association de parents d'élèves (APE) de l'école Coluche

Afin de participer à l'organisation d'évènements ayant pour but de favoriser le vivre ensemble, le partage ou encore la solidarité entre les élèves, les parents d'élèves de l'école Coluche ont décidé de créer une association.

La Ville a souhaité soutenir ce projet en attribuant une subvention annuelle à l'APE de l'école Coluche. Cette subvention sera de 200 euros, comme pour toutes les associations de parents d'élèves des écoles de la Commune qui la sollicite.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité

Ainsi, la garantie sera consentie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 620.000,00 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 96538 constitué de 1 Ligne du Prêt annexé à la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SILGE dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

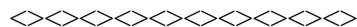
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité

- **ACCORDE** la garantie d'emprunt sollicitée par la SA HLM SILOGE dont les conditions figurent au contrat de prêt joint en annexe ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes y afférents



Délibération N°07

FONCIER – CHAUSSÉE DES BERGES - AMÉNAGEMENT DE 6 LOTS A BÂTIR - VENTE D'UN TERRAIN– APPROBATION

M. Jacques LECERF expose au Conseil municipal :

La Ville est propriétaire d'un terrain de 4 061m² situé en bordure de la chaussée des Berges, à proximité de la ferme de la salle.

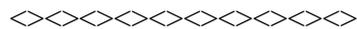
Un aménageur souhaiterait racheter cette emprise pour y viabiliser 6 parcelles à bâtir. Afin de respecter le cadre architectural, il est proposé que le futur cahier des charges impose la construction de maisons dans le même esprit que la bâtisse d'inspiration canadienne implantée à l'entrée du site actuellement occupé en grande partie par les Tréteaux de France.

Il est proposé une vente de ce terrain non viabilisé pour un coût unitaire de 25€/m², soit un montant total de 101 525€. Le service des domaines a rendu son avis qui est conforme à ce prix de vente. Il est précisé que le 7^{ème} lot, le plus au nord, devra être proposé à un coût unitaire de 25€/m² au collectif Papaille pour la réalisation d'un projet d'habitat participatif.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité

- **APPROUVE** la vente à la SCI PROJIMMO, représentée par M. Sena DELIKAYA, de la parcelle CH05, d'une surface de 4061 m², pour un montant de 101 525€ afin d'aménager 6 lots à bâtir.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs d'achat et de vente y afférents.
- **DIT** que les recettes correspondantes aux ventes seront versées à l'article 2111 fonction 01 du budget 2019.



Délibération N°08

FONCIER – CDC HABITAT– LES MENESTRELS - ECHANGE DE TERRAINS – APPROBATION

M. Jacques LECERF expose au Conseil municipal :

Dans les années 90, la Plaine Normande a construit 36 logements allée des Ménestrels, rue des Troubadours et voie Marmaille. Aujourd'hui, le bailleur CDC Habitat social au 1^{er} janvier 2019, souhaite revendre ces pavillons aux locataires.

Afin de rendre ces cessions possibles, il est nécessaire d'effectuer des régularisations foncières concernant quelques très petites bandes de terrain, propriétés de la Ville, mais occupées par les locataires conformément au plan ci-annexé. Le Conseil Municipal a délibéré en janvier dernier pour permettre l'échange de parcelles, mais certaines d'entre elles n'avaient pas été comptabilisées.

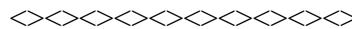
Le bailleur souhaite échanger les parcelles CI 308 et 349 à 363 (soit 21m²) contre la parcelle CI318 (6m²).

Il s'agira d'un échange sans soulte, confirmé par le service des Domaines qui a estimé la valeur vénale de chaque lot à 1 €.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité

- **AUTORISE** l'échange des parcelles CI 308, 349 à 363, soit 21m², au bénéfice de CDC Habitat social.
- **AUTORISE** la rétrocession de la parcelle CI 318 (6m²) au bénéfice de la Ville.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs et notariés se rapportant à ces cessions.
- **DIT** que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de CDC Habitat social.



Délibération N°09

MARCHÉS PUBLICS – MUTUALISATION DES RESSOURCES VILLE / CONSERVATOIRE DE MUSIQUE VAL-DE-REUIL /LÉRY/POSES – COMMANDE PUBLIQUE - AUTORISATION

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

Le Conservatoire de musique et de danse de Val-de-Reuil – Léry – Poses, doit procéder au renouvellement de son contrat d'assurance statutaire. Pour cela, cet établissement a fait appel à la Ville pour le conseiller et le soutenir dans sa démarche, du lancement de la consultation à l'attribution du marché public considéré.

Il est naturel que la Ville l'accompagne et l'aide à chaque fois que cela est nécessaire. C'est pour ces raisons, qu'il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à cette demande et de mettre à la disposition du Conservatoire les ressources du service Affaires juridiques et commande publique de la Ville.

Cette mutualisation nécessite la signature d'une convention dont le projet est annexé à la présente délibération. Cette convention a pour objet de formaliser l'intervention de la Ville, ainsi que de déterminer les modalités administratives, techniques et financières du soutien qu'elle apporte au Conservatoire.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 1211-1,

Vu le projet de convention de mutualisation de ressources Ville / Conservatoire de musique et de danse de Val-de-Reuil – Léry – Poses joint en annexe,

